

**REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DU SOCIAL,
MEDICO SOCIAL ET SANITAIRE**

Du jeudi 30 avril 2026 à 14h00

Salle des fêtes - Site de Saint Vincent Lannouchen

Personnes présentes :

Claire BOURVEN

Marion FLOC'H

Nolwen LE ROUX

Amélie JOUIN

Virginie KERBRAT

Stéphanie L'HARIDON

Michelle CREACH

Jérémy LAVIEC

Clémence KERNEIS

Estelle RIBEREAU

David GUEGUEN

Dilane DESSART

Questions CGT

Questions transversales

- 1) Quelle est la procédure pour les ordres de mission car il semblerait que ce n'est pas la même sur l'ensemble des sites ? pour le paiement sur le bulletin de salaire, serait-il possible de préciser les dates ?**

Réponse Direction :

Les ordres de missions sont à réaliser sur le logiciel Blue Medi. Il y a ensuite une validation de l'ordre de mission par les responsables du salarié (N+1 et N+2). Un remboursement des frais engagés est réalisé par le service Ressources Humaines selon les situations (lieu, formation, congrès, déplacement professionnel).

A noter que lors de départ en formation, les salariés doivent retourner dans les 8 jours au service Ressources Humaines, l'ordre de mission validé, l'attestation de présence et les justificatifs originaux de dépenses.

Le remboursement des frais est effectué sur la paie du mois en cours (possibilité d'acompte pour les salariés qui en expriment le souhait).

2) Pouvez-vous mettre les DUERP 2025 sur l'intranet ?

Réponse Direction :

Les DUERPS 2025 seront mis à disposition sur l'intranet à compter du 30 juin 2026.

3) Comme régulièrement, nous vous rappelons que le compte rendu de la commission RP doit être envoyé sous 7 jours comme le prévoit l'accord d'entreprise. (Reçu le 10 avril pour une commission du 26 mars).

Réponse Direction :

Nous serons attentifs à respecter les délais de transmission.

4) Pouvez-vous adresser un courrier aux salariés en CDD afin de transmettre le nombre de jours travaillés dans l'année pour remplir leur déclaration d'impôt ? (Les salariés ont leur Equitime sur leur temps de contrat CDD donc pas accès sur l'année entière)

Réponse Direction :

La Fondation ne transmet pas ce document. Il appartient au salarié de comptabiliser le nombre de jours travaillés.

5) Pouvez-vous nous dire à quoi correspond la ligne « calendrier demande absence » sur Equitime ?

Réponse Direction :

Cette fonctionnalité est utilisée pour les demandes de congés via le workflow Equitime. Une expérimentation est en cours dans certains services, le déploiement sera évalué à l'issue de ce test.

6) Comment sont couverts les salariés transportant des patients/ou résidents, en cas d'incident ou accident sans avoir passé la visite médicale obligatoire ?

Réponse Direction :

Les salariés transportant des patients sont couverts comme tous les autres salariés selon les règles du droit commun.

La réalisation de la visite médicale nécessaire à l'aptitude au transport de patients

ou de résidents relève d'une démarche individuelle du salarié. Le service RH rappelle régulièrement cette exigence aux salariés concernés et les invite à effectuer les démarches nécessaires auprès du service de santé habilités en prenant en charge les frais associés.

7) Les salariés doivent-ils refuser de faire le transport de patients ou résidents s'ils n'ont pas passé cette visite.

Réponse Direction :

Notre objectif est que tous les salariés soient titulaires de cette autorisation afin d'effectuer ces transports en toute sécurité.

8) Comment sont comptabiliser les attendus à mi-temps thérapeutique sur Equitime pour un salarié à temps partiel (exemple un salarié a 0.80 ETP) ?

Réponse Direction :

Le service Ressources Humaines applique un « taux prioritaire » (qui permet de calculer l'attendu) qui correspond au temps de travail à effectuer lors du temps partiel thérapeutique.

Questions Pôle Sanitaire

9) Comment prévoyez-vous la restauration sur le site de Saint-Luc et Perharidy lors du déménagement de la cardiologie ?

Réponse Direction :

Nous utiliserons un chariot dédié afin d'assurer la continuité de la prestation de restauration. En fonction des besoins, un professionnel pourra être mobilisé spécifiquement pour cette mission.

10) Quelle est la procédure d'adaptation de poste en cas de recommandation de la médecine du travail lors d'une pré-reprise ?

Réponse Direction :

Le service des ressources humaines transmet systématiquement les recommandations à l'encadrement pour qu'elles puissent être mises en place ou discutées. En fonction des recommandations, nous déployons les actions adaptées

(achat de matériel, adaptation du temps de travail, etc.).

11) Est-il prévu une dotation supplémentaire de tenues pour les soignants sur le site de Ty-Yann ? Régulièrement des salariés se retrouvent en manque de tenue, ou mettent des tailles qui ne leur correspondent pas.

Réponse Direction :

Les commandes ont été réalisées mais nous sommes confrontés à de très longs délais de livraison (environ 8 semaines).

12) Comment comptez-vous respecter la confidentialité lors des travaux prévus au Gymnase de Roscoff, alors que vous avez l'intention de faire passer les patients par le bureau des EAPA ?

Réponse Direction :

Il est prévu que le service HTP mette à disposition un bureau aux EAPA pendant la durée de l'intervention.

13) Les agents du service bionettoyage du service de Roscoff ont-ils interdiction de contacter le service gestion des temps par mail ?

Réponse Direction :

Les salariés n'ont pas l'interdiction de contacter le service Ressources Humaines par mail. Certaines demandes doivent néanmoins être traitées prioritairement avec les responsables hiérarchiques.

14) Pourquoi imposer des avenants aux salariés à temps partiel du service bionettoyage de Roscoff alors qu'ils ont des compteurs négatifs.

Réponse Direction :

Nous n'imposons pas la signature d'avenants aux salariés. La priorité est effectivement de respecter le temps de travail contractuel.

Des avenants peuvent en revanche être proposés aux salariés pour augmenter ponctuellement leur temps de travail.

15) Comment sont définis les jours fériés pour les salariés du service Bionettoyage de Roscoff ? nous constatons que les plannings sont modifiés en faveur des CDD.

Réponse Direction :

L'organisation des présences et des absences est réalisée équitablement. Les plannings des salariés CDI sont respectés et ne sont modifiés qu'après échange avec les salariés concernés.

16) Comptez-vous revoir les trames du bionettoyage de Roscoff ? car il semblerait qu'il y ait eu des modifications de base

Réponse Direction :

Aucune trame n'a été modifiée. Nous avons seulement constaté un dysfonctionnement momentané sur le logiciel Equitime qui a été résolu.

17) Le service d'addictologie subit des fuites d'eau à différents endroits (couloir, bureaux, salon patient...) ces fuites ont des infiltrations d'eau de pluie. Cette semaine le service technique est intervenu pour changer les plaques de faux plafond marqués par ces fuites (intervention purement esthétique) en argumentant qu'on ne pouvait pas laisser ainsi au risque d'être retoqués par la commission sécurité. Pourquoi les fuites au niveau de la toiture et des terrasses des bâtiments ne sont pas réparées ? doit-on attendre un accident grave ou une dégradation du bâtiment ?

Réponse Direction :

Des interventions sont engagées afin de traiter les fuites constatées. L'entreprise SEO doit intervenir sur les zones de toitures végétalisées. La fuite identifiée en face des chambres 109 et 209, liée au réseau d'eau chaude sanitaire, a été réparée. Nous constatons également que certaines infiltrations sont liées à la présence de mégots sur les toitures en contrebas, susceptibles d'altérer les revêtements d'étanchéité.

18) Durant la semaine 17, le site de Ty Yann s'est vu privé de la quasi-totalité de son personnel d'encadrement du fait des prises de vacances simultanées (2 IDEC en Pédiatrie, cadre au polyvalent, directeur adjoint, responsable des cadres) seul la cadre d'addictologie et l'IDEC du polyvalent (nouvellement nommée) étaient présentes sur le site. Comment cette situation a-t-elle pu échapper à la vigilance de l'encadrement ? des mesures ont-elles été prises pour éviter que la situation ne se reproduise ?

Réponse Direction :

La règle de remplacement habituelle a été respectée avec une organisation par binôme. Nous sommes vigilants à maintenir cette organisation.

19) Ou en est le recrutement en CDD du poste à 100% de l'orthophoniste du SMR pédiatrique de Ty Yann, en attente depuis février ?

Réponse Direction :

Nous finalisons le recrutement.

20) La machine à laver du service de neurologie est en panne à nouveau, que comptez-vous faire ?

Réponse Direction :

L'intervention d'un prestataire est prévue afin de réparer la machine à laver.

Questions Pôle Médico-Social

21) Pouvez-vous réparer le volet roulant de la salle funéraire ?

Réponse Direction :

Il est prévu d'installer un store occultant à l'intérieur de la salle funéraire.

22) Pour quelles raisons une grille a été mise en place au 1^{er} avril pour les salariés de nuits de l'EHPAD la retraite alors qu'elle n'a pas été présentée en CSE ?

Réponse Direction :

Aucune nouvelle grille n'a été mise en place à ce jour. Une consultation des équipes a effectivement été engagée dans le cadre des travaux en cours relatifs à l'organisation des plannings. Ces réflexions sont toujours en cours et les élus du CSE seront consultés si des modifications sont apportées.

23) Où en est l'organisation suite à la suppression d'un poste sur le site de Ty Coat ?

Réponse Direction :

La cadre de santé de l'unité a organisé et animé des réunions sur ce sujet. Suite à ces réunions, des ajustements de la trame seront éventuellement proposés

aux professionnels avant de solliciter l'avis des élus du CSE.

Questions Pôle Social

24) Quelles solutions ont été proposés pour la lingerie du pont neuf petit ? Le matériel n'est pas adapté, port de charge lourde de l'étage au rez-de-chaussée.

Réponse Direction :

Une réflexion est actuellement en cours afin d'améliorer la gestion du linge sur ce site. Parmi les pistes envisagées, nous étudions la mise à disposition de sacs à linge.

25) Pouvez-vous rémunérer la journée de travail effectuée par une salariée (monitrice éducatrice), pour la journée du 31 décembre de 7 h30-14h30 sur le foyer du Pont-Neuf, malgré ses relances aucun paiement n'a été effectué

Réponse Direction :

Le service Ressources Humaines a été informé très tardivement. Un paiement sera réalisé sur la paie d'avril 2026.

Questions Pôle Ressources

26) Suite à la question 31 de la commission du 26 Mars, vous nous répondez que les postes vacants de l'accueil sont mis à l'affichage alors qu'au 16 avril, l'ETP vacant depuis le 6 mars n'a toujours pas été mis à l'affichage.

Réponse Direction :

Nous avons mis en place une organisation provisoire en interne.

Nous avons engagé une réflexion en lien avec le pôle Enfance Famille, c'est pourquoi l'affichage du poste est envisagé en septembre ou octobre prochain. Nous consulterons les élus si nous envisageons repenser l'organisation.

27) Comment expliquez-vous la remise en service de vieux chariots bleus pour le transport de fruits, légumes et eaux du site de Perharidy vers St-Luc ? Chariot difficilement maniable et lourd.

Réponse Direction :

L'utilisation de ces chariots est temporaire. Une commande d'un nouveau chariot a été effectuée.

28) Il avait été prévu une livraison mensuelle pour le centre de santé de Morlaix. Comment expliquez-vous que cette situation soit si compliquée à mettre en place et pourquoi la faire le week-end ?

Réponse Direction :

Il est prévu que les livraisons se fassent le weekend en raison notamment de la circulation et du stationnement plus aisés en centre-ville. Seule la livraison du mois d'avril a connu un dysfonctionnement, l'organisation prévue est bien maintenue.

Questions SUD

Questions transversales

29) Plusieurs salariés souhaitent réserver des vélos électriques, serait-il possible de limiter la réservation à une semaine (plutôt qu'à un mois), renouvelable si disponibilité afin qu'il y ait plus de personnes qui puissent en bénéficier ?

Réponse Direction :

Il pourra être envisagé de réétudier le système de réservation. A noter que nous avons peu de demandes jusqu'à présent.

30) De plus en plus de salariés viennent au travail à vélo, le garage à vélo du site de Perharidy commence à être saturé, envisagez-vous de l'agrandir ?

Réponse Direction :

Un nouveau garage à vélo sera installé prochainement. Des anneaux d'attache sont également disponibles sur le site.

31) Où en êtes-vous dans la régularisation des congés payés acquis en arrêt maladie pour les salariés qui en ont fait la demande ?

Réponse Direction :

Nous avons adressé un courrier de réponse à tous les salariés qui ont exprimé une demande, les régularisations sont en cours.

- 32) Pourriez-vous nous expliquer pourquoi, sur le bulletin de salaire de février, les lignes « famille, maternité, invalidité, décès » sont visibles deux fois, avec des calculs différents (salaire de base doublé) ?**

Réponse Direction :

La deuxième ligne correspond au paiement des cotisations patronales « complément maladie » et « complément allocation familiale » pour les mois de janvier 2026 et février 2026. Ces cotisations ont évolué suite à la loi de finance du 19/02/2026 applicable avec effet rétroactif au 01/01/2026, imposant donc une régularisation.

- 33) Pourriez-vous rappeler aux cadres que les demandes de temps choisi doivent être transmises au service RH avant d'être approuvées ou refusées par les cadres des services ?**

Réponse Direction :

Nous ferons un rappel à l'encadrement.

- 34) Lors de certaines réunions de services, il a été évoqué un projet concernant les parkings de Roscoff, pourriez-vous nous en parler ?**

Réponse Direction :

Nous avons rencontré les représentants des locataires de l'Hôtel de Recherche afin d'évoquer le stationnement non autorisé sur les parkings patients.

Des mesures sont prévues si nous constatons de nouveau des stationnements non autorisés sur des places réservées aux patients.

- 35) Pourriez-vous nous préciser comment, combien et par quels moyens se fait la participation de l'employeur à la mutuelle d'entreprise ?**

Réponse Direction :

La participation employeur se fait à hauteur de 50% du régime de base de la cotisation isolé + 4€ pour l'année 2026. Ainsi, la prise en charge de la Fondation est de 26,03€ (NI 25.339).

Cette prise en charge est réalisée directement par la Fondation, le salarié n'étant prélevé que de son reste à charge.

36) Certains salariés ont remarqué qu'il est noté « foyer de Kertatupage » sur leur relevé de carrière, alors qu'elles n'y ont pas travaillé, pouvez-vous nous donner une explication ?

Réponse Direction :

Nous n'avons pas eu connaissance de cette situation. Il conviendrait d'avoir le relevé de carrière de la personne avec l'année concernée afin de rapprocher ces informations de nos déclarations.

37) La fiche pratique "événements familiaux" n'est toujours pas à jour concernant les jours pour le PACS d'un enfant, malgré nos dernières demandes. Pourriez-vous faire le nécessaire ?

Réponse Direction :

Nous vous confirmons que la fiche pratique à jour a été diffusée sur l'intranet.

38) La fiche pratique concernant les personnes à contacter pour l'aménagement d'un poste de travail n'est pas à jour, pouvez-vous régulariser cela ?

Réponse Direction :

Nous régulariserons la fiche pratique rapidement.

39) Pouvez-vous nous faire un point sur l'avancement des recrutements pour l'été pour chaque service ?

Réponse Direction :

A ce jour, les postes suivants restent à pourvoir afin de couvrir la période estivale :

- Pour l'EHPAD du Manoir de Keraudren : 1 ETP IDE juillet / août,
- Pour l'EHPAD de La Source : 1 ETP IDE juillet / août et 2 ETP ASL/ASH sur juillet / août,
- Pour l'EHPAD de Saint Vincent Lannouchen : 1 ETP AS et 3 ETP AS/AES pour juillet et août, 0,5 ETP AS Nuit en juillet, 2 ETP ASH pour juillet / août.
- Pour l'EHPAD La Retraite : 1 AS en juin / juillet, 2 AS en août, 1 ASH 86%,
- Pour l'AEMOHR : 1 ETP ES août,
- Pour le Foyer du Pont Neuf : 2 ETP ES juillet et 1 ETP août,
- Pour le PFGP : 1 ETP ES,
- Pour le PFS : 1 ETP ES,
- Pour le site de Perharidy : 1 ETP AS SMR Neurologie juin / juillet, 2 ETP AS en août /

septembre, 1 ETP IDE semaines 38 et 39. Pour le service nuit : 1 ETP AS Nuit en juillet / août, 1 ETP IDE Nuit semaines 24, 26, 31, 33 et 34.

40) Pourriez-vous nous préciser les conditions de reprise d'ancienneté pour les contrats ? A partir de quelle date cela est mis en place et quels salariés sont concernés ?

Réponse Direction :

Actuellement la reprise d'ancienneté est de 30%, sauf pour l'expérience acquise au sein de la Fondation ILDYS qui est reprise à 100%.

Une reprise à 100% de l'expérience professionnelle est néanmoins prévue pour les situations suivantes :

- La reprise d'ancienneté se fait à 100% pour les postes vacants depuis plus de 4 mois (NAO).
- Suite à la réunion syndicale d'avril 2026 et afin de faciliter les recrutements sur la période estivale, il est également prévu une reprise à 100% de l'ancienneté sur les postes vacants depuis plus d'un mois sur la période allant du 1er juin 2026 au 15 septembre 2026.

Questions Pôle Sanitaire

41) Il semblerait que les effectifs ash soient mutualisés le WE entre les services de cardiologie et loco/neuro. Est-ce exact ?

Réponse Direction :

Ces effectifs sont « mutualisés » dans le but de créer une équipe qui travaille un week-end sur trois, comme nous nous étions engagés au moment de la réorganisation.

42) Le service de pédiatrie de Roscoff est toujours en attente d'un nouveau fourgon, quand va-t-il arriver ?

Réponse Direction :

Le fourgon doit être réceptionné au cours des prochains jours.

43) Pouvez-vous nous expliquer pourquoi les IDE de neurologie doivent travailler en tant qu'aide-soignante sans qu'on leur demande leur avis ?

Réponse Direction :

En fonction des besoins du service et dans le cadre de la continuité des soins, les missions des professionnels doivent parfois être adaptées. Nous vous rappelons par ailleurs rappelé que certaines tâches peuvent relever des fonctions de l'aide-soignant mais aussi de l'infirmier DE.

44) Pourriez-vous nous expliquer pourquoi trois lits de neurologie ont été provisoirement fermés ?

Réponse Direction :

Le SMR Neurologie ne connaît pas de fermeture de lits actuellement.

45) Le poste de CUI (contrat unique d'insertion) de l'espace culturel de Roscoff va-t-il être reconduit sur le mois de mai ?

Réponse Direction :

Le financement des contrats CUI n'étant pas actuellement confirmé par France Travail, nous ne pouvons pas vous répondre dans l'immédiat.

46) Qui va remplacer Mme BARON (sur le pool et les préparateurs pharmacies) lors de ses absences ?

Réponse Direction :

La responsable de la Pharmacie ainsi que l'IDEC en SMR Pédiatrie remplaceront Madame Anne BARON en cas d'absence.

47) Pourquoi les AS / AP ne peuvent pas faire de saisies de cotations sur le logiciel CORA ?

Réponse Direction :

Seuls les professionnels ayant suivi la formation Education Thérapeutique du Patient peuvent saisir des cotations sur le logiciel CORA.

48) Il semblerait que les AS de pédiatrie de Roscoff qui sont allées travailler dans d'autres services depuis le début de l'année, n'aient pas perçu la prime de 5 points par jour (prime mobilité). Quel est le protocole afin que le service paie soit au courant de cette mobilité et qu'il régularise le salaire ?

Réponse Direction :

Nous demanderons confirmation à la responsable afin de s'assurer de l'éligibilité de cette prime et effectuerons la régularisation si les conditions sont remplies.

49) Quand vont être retirés les grands containers (salle de pause des ouvriers) qui sont devant la salle d'activité du service de pédiatrie de Roscoff ?

Réponse Direction :

Les containers seront retirés à la fin de l'année 2026, à l'issue du chantier de l'espace animation.

50) Où en est le recrutement d'un médecin néphrologue pour le service de dialyse ?

Réponse Direction :

Nous avons recruté un médecin, titulaire de la formation DU Dialyse en contrat à durée indéterminée. Le recrutement d'un néphrologue est en parallèle toujours en cours.

51) Avez-vous statué sur le nombre de personnel de nuit pour le service loco/neuro ?

Réponse Direction :

Oui, une information a été réalisée lors du CSE du 28 avril 2026.

52) Dans quel vestiaire vont aller les salariés des services loco/neuro et cardiologie ?

Réponse Direction :

Nous n'envisageons pas créer un nouveau vestiaire.

53) Comptez-vous rajouter des casiers pour les patients sur l'HTP commun ? Si oui, où ?

Réponse Direction :

Il existe déjà une pièce dédiée pour les patients.

54) Un recrutement d'un pneumo-pédiatre est-il envisagé pour le service de pédiatrie et l'hôpital de jour de Roscoff ?

Réponse Direction :

Un recrutement est actuellement en cours auquel s'ajoute l'arrivée d'un interne.

55) Nous n'avons pas vu de demande de recrutement pour le service de dialyse suite au départ d'une salariée sur un autre poste, pouvez-vous nous en expliquer la raison ?

Réponse Direction :

Plusieurs recrutements se sont succédés sur la même période, la diffusion des offres a

été réalisée au fur et à mesure.

56) Qui sera le cadre du service gériatrie de St Luc ?

Réponse Direction :

Madame Corinne LE BIHAN occupera ce poste dans un premier temps.

57) Quand les salariés qui ont postulé sur le service loco/neuro auront-il une réponse ?

Réponse Direction :

Les salariés auront une réponse dès lors que l'organisation sera finalisée.

58) Pourriez-vous nous dire quel a été la reprise d'ancienneté de la personne recrutée sur le poste de cadre en neurologie ?

Réponse Direction :

Il s'agit de données confidentielles et personnelles qui concerne un salarié et qui ne peuvent être communiquées en commission des réclamations.

59) La machine à laver du service de neurologie est en panne, comptez-vous la remplacer ?

Réponse Direction :

L'intervention d'un prestataire est prévue afin de réparer la machine à laver.

Questions Pôle Ressource

60) Avez-vous communiqué le planning en lien avec le déménagement de la cardiologie, aux salariés des services techniques ?

Réponse Direction :

Les différents déménagements ont été évoqués en réunion auprès de l'ensemble des services concernés, dont les services techniques.

61) Où en est le travail sur le planning des salariés de l'accueil ? Une nouvelle grille devait être présentée en avril.

Réponse Direction :

Le planning des salariés de l'accueil est en cours de finalisation. Il devrait être présenté aux salariées dans les prochains jours.

62) Où en est le recrutement du chef d'équipe pour le service technique de Roscoff ?

Réponse Direction :

Des entretiens sont actuellement en cours.

63) Qu'en est-il de la possibilité d'élargir les autorisations aux chauffeurs afin qu'ils puissent récupérer les recommandés à la poste et amener/récupérer l'argent à la banque ? En novembre vous nous aviez dit qu'une décision serait actée prochainement.

Réponse Direction :

Nous mettons en place les autorisations au moment des recrutements. Concernant le retrait de l'argent en banque, les procédures sont plus strictes et nécessitent davantage de temps.

Éric ESNAULT,
Directeur des Ressources Humaines



La prochaine réunion de la Commission des Réclamations aura lieu le :
Le jeudi 21 mai 2026 à 09h00 – Salle du Conseil Site de Saint Vincent Lannouchen
Les questions sont à transmettre à Monsieur Eric ESNAULT (eric.esnault@ildys.org)
Avant le vendredi 15 mai à 17h00.